



Accès sécurisé au toit depuis une cage d'escalier

Adopter les bonnes pratiques



Prévenir les chutes de hauteur



Pourquoi agir ?

Des enjeux humains

Les chutes de hauteur sont la 2^{ème} cause d'accident mortel au travail, juste derrière le risque routier.

1/ 5^{ème} des accidents graves par chute de hauteur sont des chutes depuis les échelles et escabeaux. C'est la 2^{ème} cause d'accident graves par chute de hauteur juste derrière les chutes depuis les toitures et à travers les trémies ou les matériaux fragiles.

Des enjeux économiques

Pour l'entreprise

- ▶ Coût direct :
 - augmentation des cotisations accidents du travail
- ▶ Coûts indirects :
 - conséquences liées aux arrêts de travail
 - image de marque
 - manque d'attractivité d'un métier à risque
 - perte de qualification en cas d'inaptitude...

Des enjeux juridiques

Responsabilité pénale et civile

Application des Principes Généraux de Prévention (art. L.4531-1 et L. 4121-2 du Code du travail).

Pour l'entreprise

- ▶ Mise en œuvre des mesures de prévention

Pour le maître d'ouvrage

- ▶ Fonctionnement effectif de la coordination SPS

Pour le maître d'œuvre

- ▶ Conception, suivi d'exécution

Pour l'exploitant

- ▶ DIUO et plans de prévention.

Pour le maître d'ouvrage

- ▶ Risque d'allongement du délai de chantier en cas d'arrêt par l'inspection du travail.

Pour l'exploitant des locaux livrés

- ▶ Coûts de maintenance, responsabilité pénale et civile en tant qu'employeur si travaux de maintenance effectués en régie.

Les pratiques dangereuses

Phases de travaux et d'interventions ultérieures sur l'ouvrage



Risque de chute depuis l'échelle par-dessus les garde-corps bordant la cage d'escalier.

Risque de chute depuis l'échelle d'accès au toit, par-dessus le mur qui fait office de garde-corps en rive de palier.

Absence de protections périphériques sur la trémie de l'exutoire de désenfumage ou du lanterneau d'accès au toit.



Les pratiques à adopter

Phase d'interventions ultérieures sur l'ouvrage



- ▶ En conception, prévoir prioritairement un **accès extérieur par escalier et/ou échelle à crinoline** jusqu'en toiture-terrasse.



- ▶ Mettre en place une protection collective périphérique à la trémie d'accès au toit.



- ▶ Créer systématiquement une barre d'ancrage pour échelle à crochets.



- ▶ Fixer au mur proche de l'accès une échelle à crochets cadenassée.



- ▶ Disposer le sens d'ancrage de l'échelle d'accès pour l'éloigner du vide.



- ▶ Exemple de garde-corps définitif architectural rehaussé pour sécuriser durablement l'accès au toit par échelle mobile.

Si l'accès est intérieur :

- dissocier en priorité les fonctions de désenfumage et d'accès au toit
- implanter ce dernier à distance d'un vide sur cage d'escalier, patio ou mezzanine (en accord avec le bureau de contrôle sur les aspects désenfumage).

Phase de travaux



- ▶ En cas d'accès extérieur prévu en conception pour les IUO, les accès définitifs sécurisés seront installés avant les travaux d'étanchéité pour servir dès la phase de travaux.



- ▶ Si le choix d'un accès par échelle mobile depuis la cage d'escalier est fait, rehausser les protections collectives entre l'échelle et le vide en phase travaux.

